

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le jeudi 30 novembre 2023 à 9.00 Heures** à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram-Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Affectation du résultat de l'exercice 2022(Amendement),
- 2- Ratification de la Nomination des administrateurs,
- 3- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au département comptabilité à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram-Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) et ce dans les délais règlementaires.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Novembre 2023.

Première Résolution

La quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 18 Mai 2023 est abrogée et remplacée par ce qui suit :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat 2022	31 904 571,865
Résultats reportés 2013 et antérieurs	9 383 008,313
Résultats reportés 2014 et postérieurs	165 418 136,487
Total distribuables	206 705 716,665
Réserves pour Fonds Social	1 000 000,000
Dividendes à distribuer	14 353 850,460
Résultats reportés 2013 et antérieurs	575 656,253
Report à nouveau	190 776 209,952
Report à nouveau 2022	191 351 866,205

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **6,220 dinars** par action, soit un montant global de **14 353 850,460** dinars à prélever sur les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014 à hauteur de 8 807 352,060 dinars et le reliquat soit 5 546 498,400 dinars sur les résultats reportés postérieurs au 01/01/2014.

La STAR prendra à sa charge la retenue à la source sur le montant des dividendes des actionnaires personnes physiques.

La STAR devra effectuer et déclarer la retenue à la source sur le montant des dividendes non encore payés à leurs bénéficiaires (personnes morales non-résidentes).

Deuxième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté Mr Benoît VAUXION en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Monsieur Didier LALUET.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Mr Benoît VAUXION en qualité d'administrateur dont le mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.